

[Text]

Mr. St. Pierre: No, no, no, it might not be. On the contrary, it might be a bit of pure playacting by me.

Mr. Phillips: Well, all right.

Mr. St. Pierre: Therefore the representation would not be accurate. I would be an actor purveying an inaccurate suggestion to the public.

Mr. MacPherson: Again though I think you have to allow the judgment of the editor of the material in putting it together to make that judgment in exactly the same way as a newspaper reporter reflecting what is happening in the committee would make that same judgment. And we do have techniques which allow us to put the material together to give an accurate reflection of what the editor feels happens in that committee.

Mr. St. Pierre: Possibly with this exception. I am sure you are not interested in having cameramen or editors who ignore visual impact. You would consider them to be rather inadequate as staff, would you not? You want people to understand the use of camera and to understand the value of a visual as well as an audio presentation.

Mr. MacPherson: Certainly we are looking for people who have training to get the best visual impact from whatever they are working on. But I do not think that we sacrifice our editorial judgment in that respect. I think if we did we would be derelict in our duty.

Mr. St. Pierre: But your editorial judgment must be within the framework of the medium which you have, and the medium which you have is visual. And I suggest to you the visual picture is not necessarily the most accurate one.

Mr. Phillips: I think I know what you are talking about here, Mr. St. Pierre. Let me try to draw this in a hypothetical case. If I were giving evidence in front of this Committee and you were consistently hamming it up and holding your nose and making all sorts of theatrical gestures, I think it would then become incumbent upon the editorial judgment of the man who was doing that story to make the decision whether what you were doing was meaningful. If he did and thought it was a fair part of the presentation of the story I think it would probably be included. If, on the other hand, he decided that this was mere ham acting and was not germane to the story being covered, he would not. In other

[Interpretation]

M. St-Pierre: Non, non, non, il se pourrait bien que ce soit faux. Au contraire, il se pourrait que je joue simplement la comédie.

M. Phillips: Bon, d'accord.

M. St-Pierre: Par conséquent, la description ne serait pas exacte. Je jouerais le rôle d'un acteur qui essaie de faire croire au public quelque chose d'inexact.

M. MacPherson: A nouveau, je crois qu'ici il faut faire confiance à la personne qui fait le montage du document de la même façon que l'on fait confiance aux journalistes qui font le reportage de ce qui se passe dans les Comités. Nous avons des techniques qui nous permettent de réunir les documents qui donnent une idée exacte de ce que le monteur pense être ce qui s'est passé au cours de cette séance.

M. St-Pierre: Peut-être avec cette exception. Je suis certain que vous voulez avoir des opérateurs de caméra et des monteurs qui n'ignorent pas les répercussions que peuvent avoir les images. Si cela n'était pas le cas, ils ne feraient pas partie de votre personnel. Vous voulez un personnel qui comprend l'utilisation de la caméra et la valeur d'une représentation aussi bien visuelle que sonore.

M. MacPherson: Il n'y a pas de doute que nous recherchons des gens qui ont une formation leur permettant de tirer le meilleur parti de l'effet visuel, quels que soient le sujet de leur travail. Mais je ne crois pas que nous abandonnions notre jugement au moment du montage. Si nous ne faisions pas preuve de jugement, nous trahirions notre mission.

M. St-Pierre: Mais votre jugement au point de vue montage doit se faire dans le cadre du moyen d'information dont vous disposez et c'est un moyen visuel. Je me permettrais de vous dire que les images ne sont pas nécessairement le moyen le plus précis qui existe.

M. Phillips: Je crois comprendre de quoi vous parlez, monsieur St-Pierre. Pour vous donner un exemple hypothétique. Supposons que je sois ici en train de témoigner devant le Comité et que, continuellement, vous faisiez le cabotin, que vous teniez votre nez et faisiez toutes sortes de gestes, il me semble alors que ce serait le travail du monteur du reportage de cette séance de décider si la façon dont vous vous comportiez avait une importance. S'il pensait que ceci devait être, à juste titre, inclus dans l'histoire, il l'inclurait. Si, d'autre part, il décidait qu'il ne s'agissait que de cabotinage n'ayant pas de rapport avec l'histoire, il ne les inclurait pas dans son reportage. En d'autres termes, le monteur, ferait